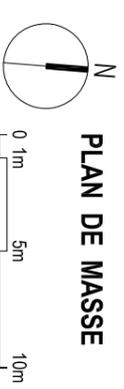
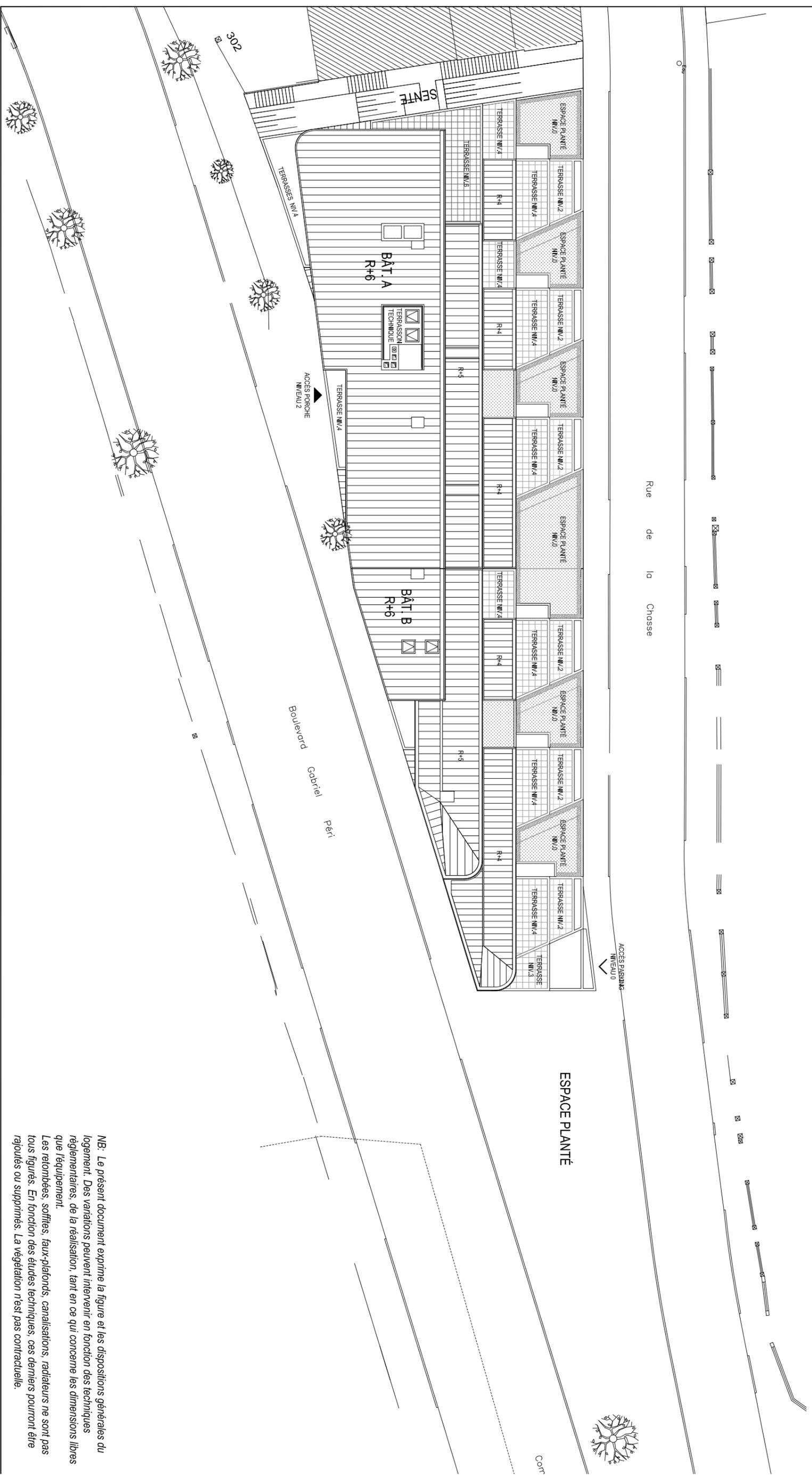


PLAN DE MASSE



PROVISOIRE
 25 09 2019



NB: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement. Des variations peuvent intervenir en fonction des techniques réglementaires, de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement.
 Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations, radiateurs ne sont pas tous figurés. En fonction des études techniques, ces derniers pourront être rajoutés ou supprimés. La végétation n'est pas contractuelle.